

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2022

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Guillaume GILLES – Adjoints

Mme Valérie DOLIMIER, Mme Fanny ABRIAT – Conseillères Municipales déléguées,

Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, M. Guillaume AUTEXIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
Mme Michelle ECLERCY	Mme Fanny ABRIAT
Mme Françoise MARTIN	Mme Stéphanie VERRIER
Mme Élisabeth LOUIS	Mme Viviane BETOULLE
M. Aurélien TESTIER	M. Michel GOURJAULT

Excusée non représentée : Mme Virginie SILLARD.

Préambule

Présentation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) par Madame Oriane BONO, Cheffe de projet du cabinet URBANIS)

Madame Fanny ABRIAT est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 Mai 2022

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA COMMUNE : DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITÉ CIVILE, PROTECTION JURIDIQUE, FLOTTE AUTOMOBILE, RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurance sont signés pour une durée de 3 ans. Ils arrivent à terme à la fin du mois de décembre. Afin de respecter les préavis en cas de changement de prestataires, il a été lancé une nouvelle consultation en mai dernier.

Les offres sont parvenues en Mairie, puis analysées par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, et présentées à la Commission d'Appel d'Offres. Les propositions de cette dernière sont présentées dans le tableau joint aux Conseillers Municipaux pour le choix du ou des prestataires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer ce marché à la SMACL pour les lots 1, 2, 4 et 5. Le lot 3 nécessite un complément d'information et il n'est donc pas attribué pour le moment.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE DE LIGUGÉ EN LOGEMENTS LOCATIFS ET EN SALLE POUR LES ASSOCIATIONS - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°7

Il est proposé un avenant N°1 au lot n°7 (Revêtements de sols souples et dur-Faïence-Peinture de l'entreprise EMPREINTE).

Il s'agit de moins-value sur les revêtements de sols (- 1228.05 €) et de plus-value pour une chape de compensation (+ 2537.60 €), soit une plus-value de 1 309.55 € HT.
Le montant du marché de 50 024.01 € HT passe donc à 51 333.56 € HT.

Le Conseil Municipal valide cet avenant à l'unanimité.

FINANCES

DEMANDE DE PARTICIPATION ET SUBVENTION

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES ANIMATIONS DE LA GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation financière de la Commune pour l'animation des soirées de la Guinguette Éphémère. Il est proposé une somme de 1500 € versée en deux fois.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette participation de 1 500 Euros.

DEMANDE DE SUBVENTION DES COMPAGNONS D'HYNAO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention des Compagnons d'Hynao pour la location de chaises afin de ne pas abîmer le nouveau sol sportif du gymnase. Il est proposé une subvention de 50 % soit 442 €.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette subvention de 442 Euros

OCTROI DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LA MAIN TENDUE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « La Main tendue » réalise des avances de trésorerie pour diverses activités. Elle permet par exemple d'avancer de la monnaie aux encadrants pour le séjour jeunes au Pays Basque. Il est donc nécessaire d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette association dans le cadre du remboursement de cette avance de 1 000 €.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette subvention de 1 000 Euros.

ADOPTION DU NOUVEAU BAIL POUR LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de location de la Maison des Assistantes Maternelles arrive à terme, le 31 Janvier 2023. À la demande des locataires, et en accord avec la collectivité, il est proposé une fin de bail et de repartir sur de nouvelles bases. Il s'agit en particulier de baser l'actualisation des loyers sur l'Indice de Révision des Loyers (demande du locataire) et de modifier le montant du loyer mensuel qui sera porté à 850 € (demande du propriétaire).

Il est donc proposé de mettre fin au bail actuel dans le préavis prévu (6 mois) et de proposer un nouveau bail d'une durée de 6 ans sur les bases ci-dessus présentées.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce nouveau bail pour la Maison des Assistantes Maternelles.

AFFAIRES SCOLAIRES

MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERRIER Adjointe aux affaires scolaires pour présenter la modification des tarifs du transport scolaire.

QF	Anciens tarifs	Propositions de la commission
1	11 €	11 €
2	16 €	16 €
3	21 €	25 €
4	26 €	30 €
5	31 €	35 €
6	36 €	40 €

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs du transport scolaire.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERRIER Adjointe aux affaires scolaires pour présenter les règlements scolaires et périscolaires pour la rentrée de septembre prochain.

Il s'agit des règlements :

- des temps périscolaires et du PEDT,
- de la restauration scolaire,
- du transport scolaire,
- de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces nouveaux règlements périscolaires qui seront applicables à la rentrée de Septembre 2022.

PERSONNEL

VALIDATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 31 Janvier 2022, il avait été présenté l'organisation du temps de travail dans la collectivité. Le rapport a été présenté devant le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Ce comité a donné un avis favorable avec 6 voix pour les représentants du personnel et avec 7 voix pour les élus. Néanmoins le Comité a regretté que soit accordé seulement 4 jours de congé pour un mariage alors que la réglementation en prévoit 5. Il est proposé d'ajouter une journée de congé pour le mariage d'un agent, et de valider ce protocole.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'organisation du temps de travail des agents territoriaux.

URBANISME

VENTE DE TERRAIN À URBANISER

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la société NEXITY a souhaité poursuivre l'aménagement du lotissement du Fief du Pilier par une nouvelle tranche. Les projets de plans ont été présentés lors de la dernière réunion.

Pour réaliser cette opération, cette société a besoin d'acquérir un certain nombre de parcelles. Parmi celle-ci, la Commune se trouve propriétaire de 3 terrains (BC 220, BC 218, et BC 289) pour sur une surface globale de 2815 m².

NEXITY propose de nous acheter les terrains à 13.50 € le m², soit une somme nette de 38 002 €.

Il est proposé de vendre ces terrains au prix proposé.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre ces terrains à la Société NEXITY.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

APPROBATION DE LA RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS ET LEURS GROUPEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que la loi oblige les collectivités à diffuser les actes de la meilleure façon possible. Cette obligation entre en vigueur à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Il oblige les collectivités à diffuser les délibérations par affichage, sur support papier et par voie électronique.

La collectivité respecte déjà cette situation, mais validera cette obligation.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre en place la réforme de la publicité des actes des collectivités.

DÉNOMINATION D'UNE RUE AUX ERONDIÈRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de « baptiser » l'impasse qui mène à la déchetterie et où il existe quatre immeubles.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer cette voie : Rue Joséphine BAKER.

FIXATION DU TARIF DU SÉJOUR JEUNES « SEA, SUN et FUN » du 9 AU 16 JUILLET 2022 AU PAYS BASQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé un séjour jeunes au Pays Basque du 9 au 16 Juillet 2022. Les tarifs proposés sont les suivants. Ils doivent être validés par le Conseil Municipal.

QF 1 : 130 €
QF 2 : 173 €
QF 3 : 215 €
QF 4 : 265 €
QF 5 : 310 €
QF 6 : 355 €
Hors commune : 610 €

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les tarifs de ce séjour jeunes.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Bernard MAUZÉ informe le Conseil Municipal des dossiers traités par les différents Syndicats et à la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Ligugé le 20 Juillet 2022



Le Maire,
B. Mauzé
Bernard MAUZÉ